

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (CIRST)

1^{ER} JUIN 1999 - SERVICE DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE - RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Le Comité Interministériel de la Recherche scientifique et Technologique a défini les priorités du Gouvernement en matière de recherche.

Sur la base de propositions du ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, ces priorités ont fait l'objet de débats au sein du Conseil national de la science et lors d'un forum réunissant des représentants de la communauté scientifique et de l'industrie.

Des consultations des organismes publics de recherche et des ministères concernés ont également été menées.

Les thématiques prioritaires choisies concernent des secteurs de la recherche où une action spécifique de l'État s'avère nécessaire pour amplifier et compléter les recherches conduites par les organismes publics et les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de leur politique scientifique. Elles se concrétiseront par la mise en oeuvre d'actions nouvelles qui pourront prendre des formes adaptées aux besoins des actions concertées incitatives qui permettront l'élaboration de programmes de recherche destinés notamment à favoriser l'émergence de disciplines nouvelles et la formation de spécialistes dans ces domaines, à encourager des partenariats public/privé et à assurer un soutien à certaines politiques publiques.

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Les technologies de l'information et de la communication représentent aujourd'hui un poids économique majeur, dépassant la plupart des grands secteurs industriels traditionnels (un marché mondial de l'ordre de 1 700 milliards d'euro). Plus généralement, ces technologies sont devenues essentielles pour la compétitivité de l'économie et pour les

besoins de la société. La recherche et l'innovation constituent les principaux moteurs de développement des technologies de l'information et de leur diffusion dans la société. Au delà des efforts déjà réalisés dans le cadre du « programme d'action gouvernemental pour la société de l'information », le Gouvernement a décidé de se doter d'une politique ambitieuse dans ce secteur de recherche.

Malgré quelques succès industriels (notamment en micro-électronique, en télécommunications et dans les cartes à puce) et certains organismes de recherche de qualité la France connaît une situation mitigée quand on la compare à celle de ses grands partenaires économiques :

- un appareil de recherche trop morcelé ;
- un déficit de transfert vers l'industrie, malgré une augmentation récente du nombre de créations d'entreprises issues de la recherche publique ;
- un engagement de l'État en matière de recherche qui reste à un niveau modéré (les technologies de l'information ne représentent que 5 % de la recherche publique française pour un niveau mondial de l'ordre de 30 %).

À cela s'ajoute, dans les télécommunications, la nécessité de transférer certaines activités de recherche amont de l'opérateur public vers d'autres organismes.

Au-delà des moyens déjà engagés pour favoriser l'innovation et la création d'entreprises, les mesures suivantes seront prises :

- création d'un Comité de coordination des sciences et technologies de l'information et de la communication. Il sera chargé d'effectuer un bilan de la recherche française publique et privée dans ce domaine, de proposer de nouveaux programmes de recherche, voire une nouvelle organisation, et de proposer les moyens d'une meilleure coordination des différents organismes publics. Les résultats de ces travaux feront l'objet d'un examen spécifique lors d'un prochain Comité interministériel.
- mise en place immédiate d'un certain nombre de réseaux technologiques et d'actions incitatives associant industriels et utilisateurs. Ces actions viseront notamment les domaines des logiciels, des micro et nano-technologies, de la cryptologie et des grandes bases de données. Elles compléteront les travaux du réseau national de

recherche en télécommunications (RNRT) créé en 1997 et dont les premiers résultats sont encourageants.

- renforcement des moyens de recherche sur les technologies de l'information et de la communication, en étendant notamment les programmes de l'INRIA vers les télécommunications ;
- règlement définitif des problèmes liés au transfert de certaines équipes du Centre National d'Etude des Télécommunications (CNET) vers des centres de recherche publics et d'enseignement supérieur.

Texte intégral sur :

<http://www.education.gouv.fr/discours/1999/conclusioncirst2.htm>

Commentaire E.P.I. : cet effort concernant les NTIC ne devrait-il pas s'enraciner très en amont c'est-à-dire dès l'école, le collège et le lycée ?